Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

ID: 095-219500618-20210628-D02718062021-DE

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 027-2021

**Du**: 22 juin 2021

Nombre de Conseillers:

en exercices : 11 présents : 9 votants : 9

Date de la convocation :

18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

## **ETAIENT PRESENTS:**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales,
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

<u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES</u>: Madame Morgane Auger, Conseillère municipale, Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

#### **SECRETAIRE DE SEANCE:**

Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale,

## **ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

#### **OBJET : Actualisation des tarifs des concessions funéraires**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

#### Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 25 juin 2020 fixant les tarifs des concessions funéraires,

Considérant, l'absence d'observation,

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	9	-	-

**Fixe**, les tarifs des concessions funéraires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée d'un an, comme tels :

Durée des concessions	Concessions en pleine terre	Concessions cinéraires en pleine terre 1m X 1m	Concessions cinéraires du columbarium
15 ans	100€	50€	350€
30 ans	170€	85€	650€
50 ans	310€	155€	950€

Rappelle, que la gravure de la plaque sur la concession cinéraire du columbarium reste à la charge du concessionnaire.

Dit, que les recettes seront imputées à l'article 70311

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 22 juin 2021

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt